

Ne faites pas aux autres ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fit à vous-même. Et, en adoptant pareille ligne de conduite, l'homme de crédit rassemble en lui toute la somme de bonté dont il est capable et de ce fait il éloigne tout parti-pris et met à l'écart toute injustice.

Il n'est pas question en ceci, de sentimentalité, non pas, mais il importe que l'homme de crédit s'arme de patience et laisse dominer ses sentiments d'humanité puisque le crédit est, dans un certain sens, une forme d'aide et de coopération. Au demeurant, il ne doit pas se départir de cette fermeté qui prévient toute faiblesse, il doit traiter le crédit sur une base d'affaires et non d'après un principe de philanthropie.

Parfois, le marchand-détaillant est enclin à considérer comme une faveur de commander telles marchandises à tels fournisseurs. Sans doute, il y a dans ce geste une marque évidente de confiance, mais s'il y a faveur d'un côté, il y a aussi faveur de l'autre, il doit y avoir dans de telles opérations réciprocité de confiance puisqu'il y a avantage et profit d'une part comme de l'autre.

D'ailleurs, la confiance réciproque doit être la base même de toute transaction commerciale de quelque importance qu'elle soit. Il ne saurait y avoir de relations commerciales profitables sans ce sentiment de confiance mutuelle. Lorsque l'homme de crédit, après avoir soigneusement envisagé le cas d'un de ses clients a pris une décision au sujet d'un compte, il doit la maintenir, quelles que soient les sollicitations ou les influences qui peuvent essayer de le faire fléchir dans sa résolution.

Parlant ensuite de la coopération, M. Zéphirin Hébert établit la nécessité de cette coopération entre les patrons et les employés d'une même maison, puis entre la maison et ses clients; il démontre par une argumentation serrée que sans la coopération sous toutes ses formes, une maison ne peut atteindre au succès, parce qu'elle porte en elle des germes de désorganisation et de désagrégation.

Lorsqu'une maison de gros fait une transaction avantageuse, elle doit, si elle est imprégnée de cet esprit de coopération, en faire profiter dans une certaine mesure, sa clientèle. En agissant ainsi, elle prouve à ses clients son désir de les aider à faire des affaires profitables et renforce le sentiment de confiance qui établit les relations solides et fidèles entre acheteurs et vendeurs.

En terminant, M. Zéphirin Hébert insiste sur le point de la nécessité d'une "tête" dans une maison. Il faut que le pouvoir soit entre des mains habiles et que les commandements partent d'une seule direction, forte de sa responsabilité et des décisions qu'elle prend. Il faut, suivant le terme employé par l'orateur, pour assurer le succès d'une entreprise une autocratie dans la démocratie. S'il y a plusieurs associés à la tête d'une maison et s'il y a entre eux divergence de vues et d'opinion quant à la marche de l'affaire, tous les efforts qu'ils feront chacun dans leur sens, seront vains et le succès ne saurait couronner leur labeur.

Cette conférence de M. Zéphirin Hébert fut vivement appréciée des hommes d'affaires présents qui en tireront certainement profit.

## QUESTIONS ET REPONSES

1.—Q. Qu'est-ce qui rend possible le bas prix du pain dans la Grande-Bretagne?

R. En Angleterre le prix du pain est peu élevé parce que le gouvernement a subventionné la farine; c'est-à-dire qu'il contrôle les marchés du blé et de la farine, et qu'il laisse avoir aux consommateurs de la farine à un prix inférieur au prix coûtant, et paye la différence avec les fonds de la nation. Le "New-York Times" explique ainsi la situation: Ce n'est pas une raison parce que certaines denrées alimentaires qui proviennent de ce continent, sont vendues meilleur marché de l'autre côté de l'océan, qu'on peut les vendre aussi bon marché ici, et le pourquoi est parce que le prix de vente de ces denrées à l'étranger n'est pas ce qu'on peut appeler un prix selon la science économique. Les minotiers britanniques ne peuvent se procurer du grain que du Contrôleur des Vivres, et il ne leur en fournit qu'à la condition de vendre la farine à bon marché. Et cette farine à bon marché n'est vendue aux boulangers qu'à condition qu'à leur tour ils vendront le pain à bon marché. La différence est comblée à l'aide des fonds de la nation."

2.—Q. Depuis quand le contrôle des vivres existe-t-il en Grande-Bretagne?

R. Le contrôle officiel des vivres a été établi le 26 décembre 1916.

3.—Q. Le contrôleur des vivres du Canada a-t-il fixé à \$1.25 le prix du sac de patates de 90 livres?

R. Non. Le contrôleur des vivres a annoncé son intention d'exiger régulièrement des renseignements de la part de tous les marchands en gros, la différence entre le coût d'origine et le prix de vente du marchand de gros, ne devant pas dépasser un pourcentage raisonnable.

4.—Q. Est-il vrai qu'actuellement les vivres se vendent aux Etats-Unis de 25 à 40 pour 100 meilleur marché qu'au Canada, vu les mesures rigoureuses prises par l'administrateur des vivres aux Etats-Unis?

R. Non. Pour le pain et le lait les prix sont inférieurs au Canada. Quant au niveau général des denrées il est très sensiblement le même dans les deux pays.

5.—Q. Qu'est-ce qui est responsable de la mise en vigueur et de l'observation des règlements établis par le Contrôleur des Vivres?

R. Les règlements recommandés par le Contrôleur des Vivres et approuvés par arrêté du conseil, font actuellement partie des lois du Canada, et comme tels devraient être mis en vigueur par les autorités régulières de la police, qui doit les faire observer.

6.—Q. Pourquoi le pain bis coûte-t-il au consommateur autant que le pain blanc?

R. La demande de pain bis "graham bread" a été si limitée qu'on doit le faire à la main, et, conséquemment, le coût de la main-d'oeuvre est jusqu'à un certain point plus élevé que pour le pain blanc, qui est en très grande partie fabriqué à l'aide de machines. La matière première du pain bis devrait coûter meilleur marché; toutefois l'économie que fait de ce chef le boulanger n'est pas aussi considérable que certaines gens se l'imaginent. Maintenant, le Contrôleur des Vivres a le pouvoir de se faire rendre des comptes par les marchands en gros des produits alimentaires, aussi a-t-il annoncé son intention de voir à ce que les bénéfices ne dépassent pas un chiffre raisonnable. On est en train de recueillir des renseignements sur le